

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

### PJ N°5 – RNT ETUDE D'INCIDENCE Site ARBIOM – Le péage du Roussillon



REV.	DATE JJ/MM/AA	OBJET	REDACTION (nom & visa)	VERIFICATION (nom & visa)	VALIDATION CLIENT (nom & visa)
2	23/01/23	Intégration des commentaires DREAL	S.GRAOUNA	L.GRAS	C-H. NICOLAS
1	17/05/23	Modification : Intégration co-produit	S.GRAOUNA	L.GRAS	C-H. NICOLAS
0	06/04/23	Première édition	S.GRAOUNA	S.LIMINANA	
REVISIONS DU DOCUMENT					

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>3. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL.....</b>	<b>5</b>
3.1. ETAT ZERO AVANT IMPLANTATION D'ARBIOM .....	5
3.1.1. Historique du site .....	5
3.1.2. Pollution des sols .....	5
3.1.3. Pollution de l'air .....	6
<b>4. SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>5. SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
<b>6. PROPOSITION DES MESURES DE SUIVI.....</b>	<b>10</b>
<b>7. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE .....</b>	<b>10</b>

## FIGURES

Figure 1. Localisation du site ARBIOM au sein de la plateforme Les Roches-Roussillon (source : IGN Géoportail) .....	4
--	---

## TABLEAUX

Tableau 1. Synthèse de la sensibilité de l'environnement.....	7
Tableau 2. Synthèse des incidences du projet .....	9



## 1. CONTEXTE DE L'ETUDE

ARBIOM est une société franco-américaine de biotechnologie créée en 1997. La société a développé une technologie de production de protéines et de molécules biosourcées à partir de sucre et de minéraux.

ARBIOM souhaite implanter son premier site industriel en France sur la plateforme chimique des Roches-Roussillon, dans le département de l'Isère (38). La nouvelle installation est prévue au droit de l'ancien site CERDIA, situé en limite nord de la plateforme.

L'objectif de l'installation est de produire des protéines et molécules biosourcées à haute valeur nutritive, sans antibiotique ni OGM. Ces produits, destinés à l'alimentation animale et humaine, seront fabriqués de façon économique et durable (faible consommation des terres, faibles émissions de gaz à effet de serre). Une attention particulière sera portée à assurer une qualité constante et la traçabilité complète de la source au produit final.

Le projet étant soumis au 1 a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, une demande d'examen au cas par cas a été transmise à l'administration le 16 février 2022.

Conformément à la décision de la DREAL, en date du 11 avril 2022, le projet d'ARBIOM n'est pas soumis à évaluation environnementale (cf. pièce jointe n°6 au présent dossier).

Une étude d'impact n'est donc pas nécessaire, et est remplacée par une étude d'incidence environnementale. Conformément aux exigences de l'article R.181-14, l'étude d'incidence est proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement.

L'évaluation de l'incidence du projet sur la ressource en eau et le périmètre Natura 2000 est intégrée au présent document.



## 2. DESCRIPTION DU PROJET

ARBIOM projette de s'installer sur la commune du Péage-de-Roussillon, dans le département de l'Isère (38). Le projet sera implanté au droit de l'ancien site CERDIA, dans la plateforme chimique des Roches-Roussillon. Il occupera une superficie totale de 18 698 m<sup>2</sup>, au nord-est de la plateforme.

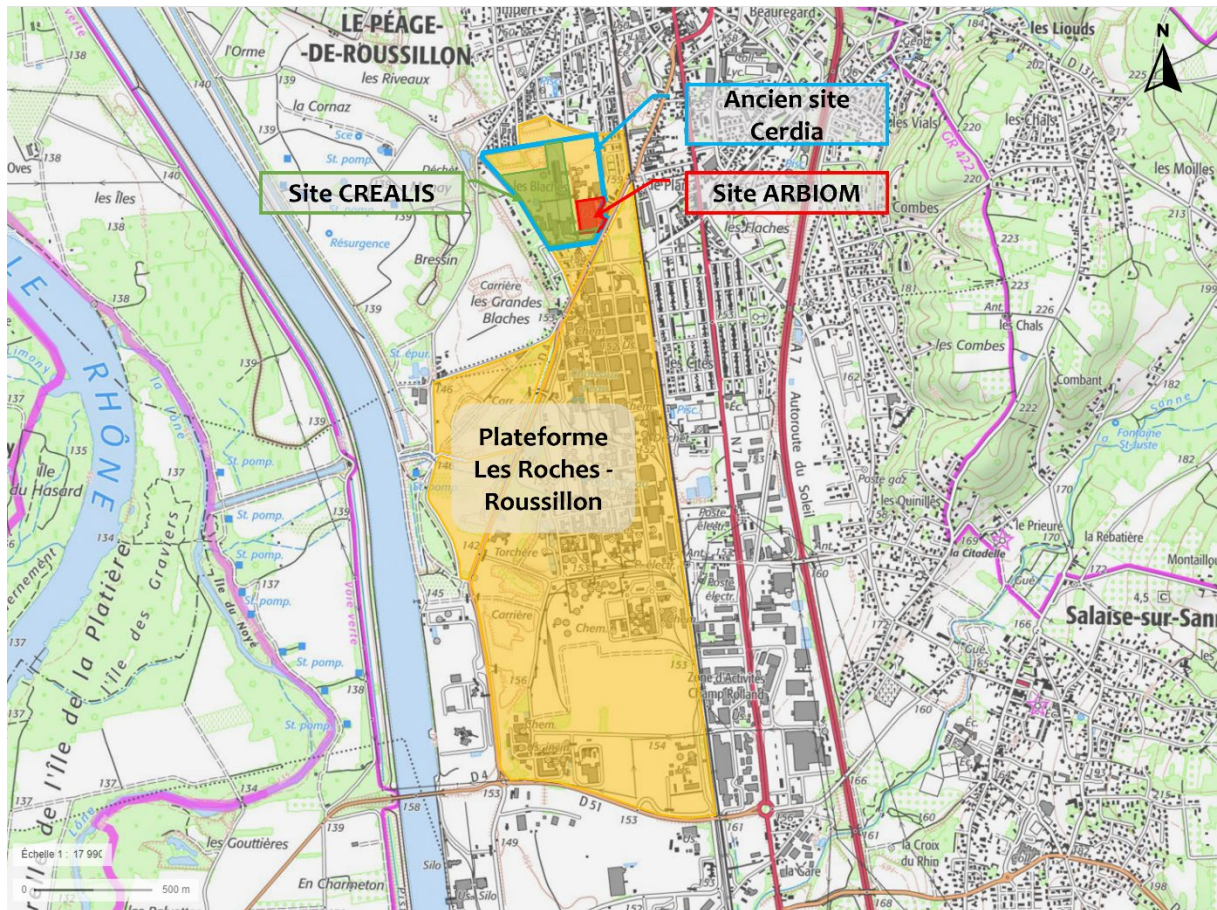


Figure 1. Localisation du site ARBIOM au sein de la plateforme Les Roches-Roussillon (source : IGN Géoportail)

A l'ouest du futur site d'ARBIOM, la société CREALIS projette de réexploiter une partie de l'ancien site CERDIA.

En phase d'exploitation, le site d'ARBIOM fonctionnera 24 heures sur 24 et ce pour une moyenne de 345 jours par an, pour produire SylPro®. La capacité de la production du site est estimée à 10 000 tonnes par an. Pour cela, ARBIOM prévoit le recrutement d'une quarantaine d'employés, dont approximativement 25 en quart.

Dans un second temps, pour réduire ses prélèvements et rejets en eau et améliorer la rentabilité de l'usine, ARBIOM projette de mettre en œuvre le procédé de fabrication d'engrais liquide, à partir des eaux usées du procédé de fabrication de SylPro®. ARBIOM estime une production à hauteur de 70 tonnes / jour d'engrais liquide destiné à l'activité agricole.



### 3. DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL

#### 3.1. ETAT ZERO AVANT IMPLANTATION D'ARBIOM

##### 3.1.1. Historique du site

L'exploitation industrielle du site a débuté en 1922, avec l'implantation de la société RHODIACETA sur une parcelle agricole.

En 1928, les principales activités du site comprenaient :

- La production d'anhydride acétique à partir d'eau et de carbure (1928-1961) ;
- La production d'acide acétique (1928-1966) ;
- La production d'acétate de cellulose et de triacétate de cellulose.

De 1953 à 1977, le site a accueilli le procédé d'acétylation.

Le site était livré en partie grâce au flux ferroviaire. Il s'est ainsi équipé en 1958 d'une grande cuve aérienne (3 860 m<sup>3</sup>) installée au centre nord-ouest du site pour le stockage de fioul lourd.

Un nouveau procédé de production de l'anhydride acétique ne nécessitant plus l'utilisation du mercure est mis en place en 1961.

En 1977, une partie de la production (produits intermédiaires) est réalisée par la société RHONE-POULENC TEXTILE. En 2006, le site devient RHODIA OPERATIONS.

Le site est ensuite acquis par SOLVAY en 2011 puis par CERDIA en 2017, producteur de câbles d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes, avant de cesser la totalité de ses activités en 2021.

##### 3.1.2. Pollution des sols

Dans le cadre de la cessation de ses activités sur le site CERDIA situé route des Sablons sur la commune de Le Péage-De-Roussillon (38550), la société a réalisé un plan de gestion pour une remise en état environnementale pour un usage futur de type industriel. Le Plan de Gestion du Site a mis en évidence des anomalies en mercure dans les sols, gaz des sols et l'air ambiant.

Afin de compléter la caractérisation du milieu souterrain au droit du projet, ARBIOM a fait réaliser un diagnostic complémentaire sur les sols, les gaz du sol et l'air ambiant, et mis à jour l'analyse des risques résiduels.

Le site n'est plus en activité et est en cours de démolition.

Les investigations menées montrent l'absence de zone de pollution concentrée dans les sols au droit de l'ensemble des investigations réalisées. Des anomalies significatives en mercure sont retrouvées, de manière diffuse sur le site et semblent liées à la qualité intrinsèque des remblais superficiels.

Des anomalies plus ponctuelles sont identifiées pour les autres métaux.

Les concentrations mesurées en juillet 2022 sont du même ordre de grandeur que les investigations antérieures.



---

**PJ n°5 – RNT Etude d'incidence – DAEU ARBIOM SITE LE PEAGE DU ROUSSILLON**

---

### **3.1.3. Pollution de l'air**

La qualité de l'air dépend de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère par différentes sources, humaines ou naturelles. Elle est influencée par les conditions météorologiques et topographiques.

A proximité de la zone d'implantation, deux stations fixes :

- Roussillon : Site à vocation de surveillance de la pollution de fond, située dans l'enceinte du lycée de l'Edit, rue du lycée à Roussillon. Influence des industries et voies de circulation assez proches (~ 300 mètres).
- A7 Salaise Ouest : Station périurbaine surveillant l'influence du trafic, située rue Perrier à Salaise-sur-Sanne le long de l'A7.

La station de Roussillon a noté des dépassements ponctuels du seuil d'information et de recommandation de particules PM10 sur les trois dernières années (en moyenne 3 dépassements par an). Le seuil d'alerte n'a néanmoins jamais été atteint.





#### 4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La synthèse de l'état initial sont reprises de l'étude d'incidence dans le tableau suivant. Les enjeux environnementaux ont été hiérarchisés selon une cotation qualitative en quatre niveaux :

- **Rouge** = Enjeu fort ;
- **Orange** = Enjeu modéré ;
- **Jaune** = Enjeu faible ;
- **Blanc** = Sans enjeu.

Thème	Niveau d'enjeu	Description de l'enjeu
Sols – Pollution des sols	<b>Fort</b>	Pollution en métaux par les activités antérieures.
Air – Pollution de l'air	<b>Fort</b>	Qualité de l'air aux alentours fortement marquée par les activités de la plateforme. Présence d'habitations et d'Établissements Recevant du Public (ERP) à proximité.
Eaux superficielles – Pollution	<b>Fort</b>	Bon état chimique avec un potentiel écologique moyen.
Eaux souterraines – Pollution	<b>Fort</b>	Qualité chimique médiocre, du fait de la présence de pesticides. Niveau quantitatif bon.
Zones naturelles	<b>Faible</b>	Zones naturelles protégées éloignées de la zone d'implantation
Zones humides	<b>Faible</b>	Absence de zone humide au droit du site mais milieu potentiellement humide à probabilité assez forte.
Paysage	<b>Faible</b>	Zone industrielle à faible potentiel paysager
Patrimoine culturel	<b>Nul</b>	Absence de monument historique classé ou inscrit dans un rayon de 5 km autour du site.
Patrimoine archéologique	<b>Nul</b>	Absence de zone de potentiel archéologique.
Occupation des sols	<b>Nul</b>	Zone d'implantation industrielle.
Activités économiques	<b>Faible</b>	Zone d'implantation riche en activités industrielles, marchandes et agricoles.
Transport	<b>Fort</b>	Zone d'implantation très bien desservie.
Urbanisme	<b>Modéré</b>	Site localisé dans la zone UY « Zone urbaine à vocation d'activités ». Présence de nombreuses servitudes.
Environnement sonore	<b>Fort</b>	Zone industrielle déjà sujette aux nuisances sonores. Présence d'habitations et d'ERP à proximité.
Nuisances lumineuses	<b>Modéré</b>	Zone industrielle déjà sujette aux nuisances lumineuses. Présence d'habitations et d'ERP à proximité.

Tableau 1. Synthèse de la sensibilité de l'environnement



**PJ n°5 – RNT Etude d’incidence – DAEU ARBIOM SITE LE PEAGE DU ROUSSILLON**

## 5. SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET

Le tableau ci-dessous synthétise les potentielles incidences induites par le projet ARBIOM sur le site du Péage-du-Roussillon.

Thème	Effets notables du projet		Mesures ERC envisagées
Sol	Nul : pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.		/
Alimentation en eau	Phase n°1	<b>Fort : consommation de 66 m³/h, alimenté directement par la plateforme OSIRIS.</b>	/
	Phase n°2	<b>Modéré : consommation de 38 m³/h, alimenté directement par la plateforme OSIRIS.</b>	/
Rejets d’effluents aqueux	Phase n°1	<b>Modéré : rejet de 43 m³/h, encadré par la convention avec la STEP OSIRIS et de 10 m³/h directement dans le canal du Rhône</b>	<b>MR :</b> Suivi et maintenance des équipements à haute consommation en eau pour détecter les éventuelles fuites ; <b>MS :</b> Contrôle du niveau d’azote, du pH et de la température en amont du rejet à la plateforme.
	Phase n°2	<b>Faible : Rejet d’environ 3 m³/h, encadré par la convention avec la STEP OSIRIS ou valorisé en engrais liquide et 10 m³/h directement dans le canal du Rhône.</b>	
Air	<b>Modéré : rejet d’air composé de 14% de CO2 biogénique.</b>		<b>MR :</b> Minimiser des distances de transport grâce à l’utilisation de matériaux locaux ou de plateformes de valorisation locales ; <b>MR :</b> Optimisation du remplissage des camions ; <b>MR :</b> Optimisation énergétique des bâtiments ; <b>ME :</b> Utilisation de source d’énergie non fossiles uniquement ; <b>MR :</b> Limitation de la vitesse de circulation à 20 km/h sur l’ensemble du site.
Zones Natura 2000	Nul : pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.		/
Milieux naturels, faune et flore	Nul : pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.		/
Patrimoine, paysage et architecture	Nul : site localisé dans une plateforme industrielle.		/
Activités humaines	<b>Positif : le projet génère de l’emploi.</b>		/





PJ n°5 – RNT Etude d'incidence – DAEU ARBIOM SITE LE PEAGE DU ROUSSILLON

Thème	Effets notables du projet	Mesures ERC envisagées
<b>Consommation énergétique</b>	<b>Modéré</b> : Le projet consommera en moyenne 4 MW d'électricité et 8t/h de vapeur d'eau.	<b>MR</b> : Utilisation d'éclairage LED ; <b>MR</b> : Chauffage limité au stricte nécessaire ; <b>MS</b> : Suivi de la consommation électrique du site.
<b>Trafic routier</b>	<b>Faible</b> : 6 PL et une quarantaine de VL, soit une augmentation de 0,5% du trafic de la D4.	/
<b>Déchets</b>	<b>Faible</b> : production de déchets limitée à quelques dizaines de tonnes par an. Pas de déchets dangereux en grande quantité.	<b>MR</b> : Trier et ranger les déchets ; <b>MR</b> : Ne pas brûler les déchets ;
<b>Bruit</b>	<b>Modéré</b> : exploitation d'équipements relativement bruyants, entreposés en extérieur.	<b>MR</b> : Limitation de la vitesse de circulation à 20 km/h sur l'ensemble du site ; <b>MR</b> : Engins conformes à la réglementation en vigueur et entretien régulier ; <b>MR</b> : Limitation de l'utilisation des avertisseurs limites au stricte nécessaire (dangers imminent) ; <b>MS</b> : Mesure des niveaux acoustiques, tels que réalisés par la plateforme.
<b>Emissions lumineuses</b>	<b>Faible</b> : éclairage des installations et des voies de nuit pour l'exploitation du site.	/
MR : Mesure de Réduction ; MS : Mesure de Suivi ; ME : Mesure d'Evitement		

Tableau 2. Synthèse des incidences du projet



## 6. PROPOSITION DES MESURES DE SUIVI

Paramètre	Mesures de suivi
<b>Electricité</b>	Les données de la consommation électrique du site seront mesurées et enregistrées automatiquement, et seront consultables sur site à tout moment.
<b>Eau</b>	Le suivi des volumes alimentant le procédé sera réalisé par un relevé du temps de fonctionnement de ce dernier.  Ces données seront reportées tous les mois dans un registre consultable sur site.
<b>Effluents liquides</b>	Des regards aménagés pour permettre de réaliser des prélèvements de suivi et de contrôle seront positionnés sur l'émissaire d'évacuation des effluents.  Un suivi analytique journalier sera mis en place dès la mise en service du site. Les données seront reportées dans un registre consultable sur site.
<b>Bruit</b>	Des mesures de bruit seront réalisées au cours des trois premiers mois suivant la mise en fonctionnement de l'installation, puis annuellement, par la plateforme.  En cas de dépassement, des mesures d'atténuation seront mises en place.

## 7. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, la société ARBIOM remettra le site en état lors de la cessation d'exploitation. Pour ce faire, l'ensemble des installations seront démantelées. Des mesures de pollution dans les sols seront ensuite réalisées et, le cas échéant, des mesures seront mises en œuvre afin de dépolluer le terrain. Enfin, la remise en état du site devra être certifiée par une entreprise agréée.

